



**COMMUNE
D'ÉPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
26/09/2023

Date d'affichage :
26/09/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 14

OBJET :

**Projet d'installation de
borne de recharge pour
les véhicules électriques
proposé par le SDEVO
dans le cadre du déploie-
ment plan Val d'Oise**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20231003-182023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, Philippe PELLÉ pouvoir à Christian BOUCLY ; Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY

Absente : Véronique PARENT

Le quorum est atteint.

Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance

Vu le Schéma Directeur d'implantation des Infrastructures de recharges pour Véhicules Electriques pour toutes les communes du Val d'Oise, réalisé avec les services du Département,

Considérant que le déploiement des bornes de recharges sera réalisé par le SDEVO en coordination avec les communes ayant délégué la compétence,

Vu la délibération du Conseil municipal n°28/2022 en date du 29/09/2022 relative à la compétence « infrastructures de charge » pour l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques confiée au SDEVO,

Le SDEVO (Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise) a mandaté un ingénieur afin de déterminer les possibilités d'implantation sur la commune. L'emplacement privilégié par l'étude serait sur la rue Saint Didier face au n° 2 - 4 / au pied de la butte de l'Eglise avec l'implantation d'une borne PULSE à 2 points de charge.

Après discussion du Conseil municipal, et propositions diverses de lieux d'implantation, (Tuilerie-route de Beauvais ; RD 64 ; Rue des Bruyères - à l'entrée de la Place du Colombier ; Route de Grisy - à côté du transfo électrique...) aucun emplacement n'a pu être validé.

Le Conseil municipal souhaite attendre le positionnement de M. Jean-Baptiste Bellon, Architecte du Patrimoine dans le cadre de l'implantation face au 2 - 4 rue Saint Didier, dans le champ de visibilité de l'Eglise, classée Monument historique.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Brahim MOHA

